

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Présidente : PEIRO Marielle

Conseillers présents : ALASSET Jean-Luc, BELINGUIER Hervé, MERELO Géraldine, VIDONI Joëlle, VISENTIN Franck.

Conseillers absents : PELISSIER Sébastien (procuration à VISENTIN Franck), TERRIER Véronique (procuration à BELINGUIER Hervé)

Le Conseil Municipal a été convoqué le 8 avril pour 20h30.

La séance est ouverte à 20h41.

Géraldine MERELO est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Les conseillers municipaux ont reçu le procès-verbal et ont pu en prendre connaissance. Madame la Maire demande aux élus s'ils ont des observations particulières.

Remarque de Madame Joëlle VIDONI :

- La rue des Pyrénées n'a pas eu le dernier flash info.

Réponse des élus qui ont fait la distribution (Messieurs Jean-Luc ALASSET et Franck VISENTIN et Madame Marielle PEIRO) :

- Ils confirment qu'ils ont bien mis le flyer dans toutes les boîtes aux lettres.

Il est donc supposé par d'autres élus que le flyer a dû être mélangé, voire confondu avec des publicités et jeté par mégarde.

Madame la Maire procède au vote :

7 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame VIDONI Joelle).

2. Décision prise par la Maire dans le cadre de ses délégations.

2 ^{ème} intervention de l'entreprise d'espaces verts	612.00 €
Dépannage sur la chaudière de l'école (brûleur)	110.00 €
Achat de gravier et géotextile pour la réfection de l'allée de la mairie	67.68 €

3. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022-Budget Principal

(Délibération n° 08-2023)

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **7 voix POUR ET 1 ABSTENTION (VIDONI Joëlle)**,

DECIDE

- ➔ **D'APPROUVER** le compte de gestion de la commune du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal.

4. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022 - Budget Principal (Délibération n° 09-2023)

Madame la Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 383 161,21	G 382 315,19
	Section d'investissement	B 31 265,69	H 47 490,36
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 329 820,86 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 8 728,69 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 423 155,59	= G+H+I+J 759 626,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 77 000,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 77 000,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 383 161,21	= G+I+K 712 136,05
	Section d'investissement	= B+D+F 116 994,38	= H+J+L 47 490,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 500 155,59	= G+H+I+J+K+L 759 626,41

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

SECTION	Dépenses	Recettes	Solde 2022	Report solde 2021	Résultat global de clôture 2022
Fonctionnement	383 161,21 €	382 315,19 €	- 846,02 €	329 820,86 €	328 974,84 €
Investissement	31 265,69 €	47 490,36 €	16 224,67 €	- 8 728,69 €	7 495,98 €
				Sous total	336 470,82 €
Reste à réaliser	77 000,00 €		- 77 000,00 €		- 77 000,00 €
				Total cumulé	259 470,82 €

Hors de la présence de Madame la Maire et sous la présidence de Monsieur VISENTIN Franck, 1er adjoint, le conseil municipal approuve, **avec 6 voix POUR et 1 ABSTENTION (VIDONI Joëlle)**, le compte administratif 2022 de la commune.

5. Affectation du Résultat de l'exercice 2022 – Budget Principal (Délibération n° 10-2023)

Vu la délibération n° 08-2023 du 12 avril 2023 constatant la conformité du compte de gestion 2022 émis par le Trésor Public avec le compte administratif 2022 de la commune,

Vu la délibération n° 09-2023 du 12 avril 2023 approuvant le compte administratif 2022 du budget de la commune,

Considérant que la section de **fonctionnement** du budget communal présente à la fin de l'exercice 2021 un solde excédentaire cumulé de **329 820,86 €**,

Considérant que la section d'**investissement** du budget communal présente à la fin de l'exercice 2021 un solde déficitaire cumulé de **8 728,69 €**,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	16 224,67
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	846,02

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	77 000,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	69 504,02
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	69 504,02
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	259 470,82
---	------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec **7 voix POUR et 1 ABSTENTION (VIDONI Joëlle)** décide, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 de **328 974,84 €** au budget primitif 2023 comme suit :

Ligne R1068 : **69 504,02 €**

Ligne R002 : **259 470,82 €**

6. Subventions Associations.

(Délibération n° 11-2023)

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Madame la Maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2023, selon le détail ci-dessous :

ASSOCIATION	Montant subvention
Les Boulistes Lagardais	300 €
Association des Parents d'Elèves (APE)	200 €
Autan des Villages	100 €
Comité d'Animation Lagardais (CAL)	3200 €
Carillons en Pays d'Oc	50 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	60 €
Totaux	3910 €

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

→ **Accorde** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus,

→ **Autorise** Madame la Maire à signer toutes pièces nécessaires,

→ **Précise que** la dépense en résultant, d'un montant de 3 910 €, au titre de l'exercice 2023 sera imputé au chapitre 65, article 65748.

7. Délibération révision des indemnités de fonctions aux adjoints et au Maire

(Délibération n° 12-2023)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 3 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Vu l'arrêté n° 25-2023 du 12 avril 2023, portant retrait de délégation pour la compétence finances, la compétence culture et de délégation de signature à Madame Joëlle VIDONI, 2^{ème} adjointe ;

Vu l'arrêté n° 26-2023 du 12 avril 2023, portant délégation de fonction pour la compétence finances à Monsieur Franck VISENTIN, 1^{er} adjoint ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Les délégations dont bénéficie un adjoint sont attribuées par arrêté du maire. Le retrait partiel de ces délégations prend également la forme d'un arrêté. Le retrait d'une délégation entraîne la cessation des fonctions correspondantes et la perte de l'indemnité qui s'y rapporte.

Le rajout de délégation supplémentaire à un adjoint pourrait entraîner l'augmentation des indemnités si elles ne dépassent pas l'enveloppe maximale.

Et dans un simple but d'économie les indemnités du maire seront également diminuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

- 1) **A l'unanimité** de fixer le montant des indemnités du 2^{ème} adjoint à 1% à compter du 1^{er} mai 2023 ;
- 2) **A 7 voix POUR et 1 ABSTENTION (VISENTIN Franck)** de diminuer les indemnités du 1^{er} adjoint de 0,5 % et de fixer le montant à 9,4 % à compter du 1^{er} mai 2023 ;
- 3) **A 7 voix POUR et 1 ABSTENTION (PEIRO Marielle)** de diminuer les indemnités du Maire de 0,5 % et de fixer le montant à 25 % à compter du 1^{er} mai 2023 ;

De verser mensuellement ces indemnités de fonctions aux adjoints et au Maire

Pour information :

Concernant la culture (associations) 2 référents ont été nommés pour décharger Mme la Maire. Ce sont Madame Véronique TERRIER et monsieur Sébastien PELISSIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Annexé à la délibération n° 12-2023 en date du 12 avril 2023

POPULATION : 432 habitants

INDEMNITÉS MAXIMALES (Maire + adjoints) :

- Maire :	25,5 %
- Adjoints 9,9 % x 2 adjoints =	19,80 %
Total :	45,3 %

FONCTION	NOM	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL
Maire	Marielle PEIRO	25 %
1 ^{er} adjoint	Franck VISENTIN	9,4 %
2 ^{ème} adjoint	Joëlle VIDONI	1 %
TOTAUX		35,4 %

8. Vote des taux TFPB, TFNB et THRS pour 2023

(Délibération n° 13-2023)

Madame la Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Elle précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2023 comme suit les taux au niveau de ceux de 2022 et 2020 pour THRS :

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	37,85 %	37,85 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	142,42 %	142,42 %
Taxe d'Habitation Résidences Secondaires (THRS)	/	14,64 %

Où l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

DECIDE

- ➔ **DE VOTER** les taux proposés ci-dessous :
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 37,85 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 142,42 %

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 14,64%

➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer l'état « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

9. Approbation du Budget Primitif 2022 – Budget Principal (Délibération n° 14-2023)

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2022 de la commune qui s'établit ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	192 780,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	176 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	106 889,34	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		500 669,34	0,00	445 000,00	445 000,00	445 000,00
66	Charges financières	8 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	28 670,82	28 670,82	28 670,82
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		509 169,34	0,00	481 670,82	481 670,82	481 670,82

023	Virement à la section d'investissement (4)	147 197,00		151 397,00	151 397,00	151 397,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 603,00		1 603,00	1 603,00	1 603,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		148 800,00		153 000,00	153 000,00	153 000,00

TOTAL		657 969,34	0,00	634 670,82	634 670,82	634 670,82
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00	
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					634 670,82	

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	148,48	0,00	198,00	198,00	198,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	36 743,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
731	Fiscalité locale	157 257,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
74	Dotations et participations (3)	100 000,00	0,00	104 800,00	104 800,00	104 800,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	14 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion courante		358 148,48	0,00	374 998,00	374 998,00	374 998,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	2,00	2,00	2,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		358 148,48	0,00	375 200,00	375 200,00	375 200,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	358 148,48	0,00	375 200,00	375 200,00	375 200,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	259 470,82
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	634 670,82
--	-------------------

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	9 200,00	0,00	72 504,02	72 504,02	72 504,02
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 200,00	0,00	162 504,02	162 504,02	162 504,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	8 728,69	0,00	69 504,02	69 504,02	69 504,02
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		18 728,69	0,00	84 504,02	84 504,02	84 504,02
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		27 928,69	0,00	247 008,04	247 008,04	247 008,04

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	147 197,00		151 397,00	151 397,00	151 397,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 603,00		1 603,00	1 603,00	1 603,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		148 800,00		153 000,00	153 000,00	153 000,00

TOTAL	176 728,69	0,00	400 008,04	400 008,04	400 008,04
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					7 495,98
--	--	--	--	--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					407 504,02
---	--	--	--	--	-------------------

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	35 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	115 000,00	0,00	353 504,02	353 504,02	353 504,02
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		150 000,00	0,00	389 504,02	389 504,02	389 504,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		168 000,00	0,00	407 504,02	407 504,02	407 504,02

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	168 000,00	0,00	407 504,02	407 504,02	407 504,02
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	407 504,02
---	-------------------

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **avec 7 voix POUR et 1 CONTRE** (VIDONI Joëlle) le Budget Primitif 2023 de la commune.

Commentaires :

Mme Joelle VIDONI :

- Souligne qu'elle vote contre, car elle dit qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission « finances ».

Mme la maire répond :

- Il y a bien eu une réunion de travail sur le budget avec tous les élus. Or, Mme VIDONI était absente lors de cette réunion préparatoire, comme à d'autres.

Mme Joelle VIDONI :

- Elle précise que pour cette réunion préparatoire, elle était en arrêt de maladie.

Mme la maire répond :

- Elle a pu prendre connaissance des documents (tableau du Budget Primitif et détail des projets d'Investissements préparés et décidés en réunion de travail) envoyés à tous les élus.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

10. Présentation des tableaux des Effectifs

Emploi	Grade associé	Possibilité de pourvoir l'emploi par contractuel Art. 3-3	Cat.	Effectif	Postes vacants	Durée hebdo.	Référence délibération
Secrétaire de Mairie	- Adjoint administratif principal 2ème classe	NON	C	1	1	TC (39h)	35-2019
Secrétaire de Mairie	- Adjoint administratif	OUI	C	1	1	TC (35h)	13-2022
Filière administrative				2			
ATSEM	- Adjoint technique principal 2ème classe	NON	C	1	0	TNC (30h)	04-2019
ATSEM	- Adjoint technique principal 2ème classe	NON	C	1	0	TNC (33h)	04-2019
Agent polyvalent de restauration collective et garderie	- Adjoint Technique	OUI	C	1	0	TNC (28h)	03-2019
Agent des espaces verts et d'entretien de bâtiments	- Adjoint Technique	OUI	C	1	1	TC (35h)	03-2019
Agent polyvalent de restauration collective et garderie	- Adjoint Technique - Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	OUI	C	1	1	TNC (20h)	17-2022
Filière technique				5			

Explications :

Les postes de secrétaire de Mairie ne sont pas en doubles, ce n'est que des changements de grade et évolution du personnel.

La régularisation après mutation et départ en retraite sera effective après validation par le centre de Gestion.

11. Questions diverses

- Luminaire du Rouch n'existe plus.
- Info de la commune de AIGNES sur l'implantation d'éolienne.
- Ordures Ménagères de Terres du Lauragais : points d'apport volontaire en cours de déploiement (Lagarde sera dans la 2ème phase).
- 3 nouvelles inscriptions à l'école.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

- Le 16 avril une ronde des écoles en présence d'élus départementaux.
- Des permanences pour la distribution des numéros de voirie sont prévues aux jours et horaires suivants :
 - 24/04 de 18h à 20h
 - 10/05 de 14h à 18h30
 - 12/05 de 16 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22H13.

Fait à Lagarde, le 22 mai 2023

Marielle PEIRO,
Présidente

Géraldine MERELO,
Secrétaire de séance